



Entreprise

PRESTATION DE CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES POUR RECRUTER AUTREMENT

REPENSER SES ENJEUX RH ET FAVORISER LE RECRUTEMENT DES SENIORS

PRESTATION DE CONSEIL RH POUR RECRUTER AUTREMENT qu'est-ce que c'est ?

Un accompagnement par un expert en ressources humaines, cofinancé par l'État et Opco EP jusqu'à 100%. Vous bénéficiez d'un accompagnement collectif et individuel qui vous aide à repenser et répondre à vos besoins en matière de gestion des ressources humaines.

Après une phase de diagnostic, le prestataire co-construit avec vous un accompagnement personnalisé, adapté à vos enjeux RH, afin d'organiser l'**intégration des salariés**, **favoriser la transmission intergénérationnelle** et **optimiser les compétences**. Il vous apporte des solutions concrètes pour donner une nouvelle dynamique à vos recrutements en valorisant l'employabilité des seniors.

1 Bénéficiaires

Entreprises de moins de 250 salariés relevant du champ d'intervention d'Opco EP.

2 Avantages

- L'expertise d'un consultant spécialisé.
- Une réflexion enrichie grâce au collectif d'entreprises.
- Un partage d'expériences et de pratiques.
- Un kit outils pour recruter un salarié senior.

3 Modalités

- 2 demi-journées en présentiel ;
- 2 demi-journées en distanciel ;
- 1 journée d'accompagnement individuel (date à définir avec le prestataire).

4 Programmation

Deux sessions, au choix, sont proposées.

- Lille : du 17 mars au 23 mars 2025.
- Amiens : du 3 juin au 4 septembre 2025.

5 Financement

	Entreprise de moins de 50 salariés	Entreprise de 50 à 249 salariés
Financement Opco EP	50%	-
Financement État	50%	50%
Financement Entreprise	-	50%

[Consulter le contenu au verso](#)

6 Contenu

Un programme d'accompagnement en 2 temps

Séquences collectives

- 1 • Partage d'expériences et de pratiques entre professionnels.
• Identification des axes de travail à prioriser et élaboration d'un plan d'action individuel sur-mesure.
- 2 • Ateliers de travail autour des pratiques de recrutement et des compétences des seniors (développement, transmission, valorisation...)
• Mise en oeuvre des actions identifiées dans les plans d'action.
- 3 • Poursuite de la mise en oeuvre des actions et réajustement des plans d'action individuels.
• Prise en main du kit d'outils de recrutement.
- 4 • Bilan de l'accompagnement collectif.

Accompagnement individuel en entreprise

- Diagnostic de la situation de l'entreprise.
- Apport d'outils complémentaires en corrélation avec le plan d'action pour gagner en autonomie.

7 Démarche

Contactez votre [conseiller Opco EP](#) :
opcoep.fr/mon-conseiller